

## Relevé de décisions

Version	Date	Modifications apportées	Diffusion
Version 1	12/06/2019	Première rédaction par CR	Membres du secrétariat
Version 2	14/06/2019	Après relecture par les membres du secrétariat	Présidents et membres du secrétariat
Version 3	18/06/2019	Après relecture par les présidents et les membres du secrétariat	Participants à la réunion
Version 4	02/07/2019	Après relecture par les participants à la réunion	Pré-publication (portail GéOInformations)
Version 5		Après approbation lors de la réunion plénière suivante	Publication (portail GéOInformations)

### **Présents**

#### **Présidence**

Pascal DOUARD – MTES (CGEDD) François MOREAU – MAA (DMN)

#### Comité

Marc LÉOBET – MTES (CGDD/DRI/MIG)
Gilles GUILLOUET – MTES (SG/SPSSI/CPII/DOSO)

#### Invités

Hubert HOLIN – MTES (DGEC/SCEE/SD5/BQA) Jonathan SIGNORET – Atmo Grand Est

#### **Secrétariat**

Bernard ALLOUCHE – Cerema TV (Digit@I)
Richard MITANCHEY – Cerema TV (Digit@I)
Christian ROLLET – Cerema TV (Digit@I)
Laurent WALCH – MAA (ADMN)

### **Excusés**

Pierre-François CLERC – DDT de l'Essonne Muriel MALLERET – DRAAF Nouvelle Aquitaine (SRISET) Pascal LORY – MTES/DGALN Jean-Philippe LANG – MTES (SG/SPSSI/PSI1) Pierre VERGEZ – IGN/Mission CNIG & INSPIRE

# Ordre du jour

- 1. Approbation du relevé de décisions du 12 mars 2019
- 2. Géostandard Mesures de la qualité de l'air ambiant (MQAA)
- Mesures d'accompagnement
   API & géostandards
   Productions des gabarits des Servitudes d'utilité publique (SUP)
- 4. Évolution de la COVADIS

## Documents associés

Les diaporamas et documents de travail présentés en réunion sont consultables en ligne dans la rubrique COVADIS du portail GéOInformations (<u>intranet</u> ou <u>internet</u>).

#### Relevé de décisions

### 1. Approbation du relevé de décisions du 12 mars 2019

Le relevé de décisions de la précédente session plénière de la COVADIS est approuvé.

### 2. Géostandard Mesures de la qualité de l'air ambiant (MQAA)

Christian ROLLET présente la version 0.1 du géostandard en soulignant notamment :

- que sa rédaction a simplement opéré un reformatage et une restructuration de la dernière version produite par le groupe de travail *ad hoc* réunissant les ASQAA¹ et le LCSQA² et animé par Jonathan SIGNORET;
- que cette rédaction présente, vu le parti adopté d'une modélisation, déduite de l'*AQD* model européen, par le groupe de travail (GT) en question, une conformité exemplaire aux recommandations d'INSPIRE;
- qu'un modèle physique de données issu du géostandard a d'ores et déjà été testé par les ASQAA (été 2015).

Considérant ces deux derniers points et l'avenir la COVADIS (en cours de définition – voir point 4 ci-après) il conclut en proposant que soit avancé comme suit le calendrier proposé le 12 mars dernier :

- Juin 2019 : lancement de l'appel à commentaires ;
- Septembre 2019 : examen des commentaires avec le GT et mise au point définitive ;
- 10 octobre 2019 : standard soumis à la validation de la COVADIS.

Après avoir recommandé quelques ajustements préalables (unicité du thème INSPIRE auquel il est fait référence et Partie D. plus explicite) la COVADIS demande qu'un examen des premiers commentaires soit mené conjointement par le groupe de travail et le secrétariat à miparcours et que la réunion de mise au point définitive prévue pour septembre associe également les principaux commentateurs :

## Décision n° COVADIS\_2019\_06\_01

La COVADIS décide de lancer l'appel à commentaires public sur le géostandard *Mesures de la qualité de l'air ambiant* et mandate son secrétariat pour l'ouvrir sur une durée de huit semaines (24 juin-16 août).

# 3. Mesures d'accompagnement

### API & géostandards

Richard MITANCHEY fait état de l'étude, menée par ses soins, des possibilités de description générique d'une API (*Application Programming Interface*) qui offrirait au public et aux entreprises un accès paramétrable aux bases de données conformes aux géostandards de la COVADIS. Il indique que, après avoir choisi les outils adaptés, il a pu expérimenter avec succès l'implémentation de la fonction get sur une base de données conforme au standard *Éolien terrestre* et propose que la publication des géostandards et des gabarits soit complétée à l'avenir par celle des API leur correspondant.

La présentation soulève quelques remarques (bases conformes aux géostandards encore peu nombreuses, expérimentation concernant la seule fonction *get*) mais donne l'occasion à l'assemblée de considérer l'opportunité de verser les géostandards au <u>dépôt de schémas</u>

<sup>1</sup> Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air, fédérées par ATMO France, en charge de la réalisation des mesures de la qualité de l'air et de la diffusion de leurs résultats

<sup>2 &</sup>lt;u>Laboratoire central de surveillance de la qualité de l'air</u> en charge de la base de données nationale Géod'air, support du rapportage européen réglementaire.

récemment ouvert par la DINSIC<sup>3</sup>. La COVADIS décide en conséquence de tester ce dépôt en y versant le géostandard **RAEPA** (*Réseaux d'AEP et d'assainissement*).

### Productions des gabarits des Servitudes d'utilité publique (SUP)

Richard MITANCHEY fait le point sur les travaux nécessités, au serveur de gabarits, par la mise à jour du standard *SUP 2013* (COVADIS) en *SUP 2016* (CNIG<sup>4</sup>), travaux fastidieux et dépendant de la disponibilité du serveur de gabarits qui ne seront probablement achevés qu'à l'automne.

Évoquant pour conclure l'abandon prochain (31 décembre 2019) de la mission de secrétariat de la COVADIS par le Cerema, il rappelle que la question de la succession de ce dernier doit être traitée avant la fin de cette année afin que soit assurée la continuité du service de gestion et maintenance des gabarits, partie intégrante de la mission en question.

#### 4. Évolution de la COVADIS

Marc LÉOBET rend compte des entretiens menés ces derniers mois par la Mission de l'information géographique (MIG) avec les deux directions générales du ministère de l'écologie les plus « consommatrices » de géostandards (DGPR et DGALN<sup>5</sup>), entretiens qui orientent vers une disparition de la COVADIS.

Les deux directions en question considèrent qu'après cette disparition d'autres acteurs demeureront à même de répondre aux besoins de modélisation de leur système d'information (BRGM<sup>6</sup>, IGN<sup>7</sup>, etc.). Gilles GUILLOUET précise à ce propos que la DGITM<sup>8</sup>, qui fait depuis l'origine appel à CP2I<sup>9</sup> pour répondre aux besoins en question, a probablement la même position.

Les deux directions interrogées soulignent toutefois la nécessité de standardisation des données « pivot » (celles, publiques, permettant le croisement entre systèmes d'information « métier » distincts – telles le numéro SIREN, l'identifiant cadastral d'une parcelle, etc.), voire de leur normalisation *via* une validation rendue obligatoire en préalable à toute publication par un service public des données de son propre système d'information.

Une évolution est en tout état de cause nécessaire du fait du désengagement du Cerema du secrétariat et de l'absence de remplacement identifié.

À l'issue de ce compte-rendu, Marc LÉOBET, formule, au nom de la MIG, les propositions suivantes :

- préparer un plan de fermeture traitant notamment du transfert des outils et méthodes de la COVADIS à la <u>Commission Données</u> du CNIG ainsi que de l'avenir des gabarits et abordant la question des données pivot ; la MIG préparera un document en ce sens ;
- faire prononcer l'arrêt de la COVADIS pour fin 2019 par décision conjointe des secrétaires généraux des deux ministères sollicités respectivement par Pascal DOUARD et François MOREAU.

Les présidents accueillent favorablement ces propositions sous la réserve indiquée ci-dessous et se proposent même, afin de répondre au besoin exprimé de standardisation des données pivot, d'initier la collaboration entre les deux ministères sur le sujet au sein d'une instance à créer.

<sup>3</sup> Direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État

<sup>4</sup> Conseil national de l'information géographique

<sup>5</sup> Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature et Direction générale de la prévention des risques

<sup>6</sup> Bureau de recherches géologiques et minières

<sup>7 &</sup>lt;u>Institut national de l'information géographique et forestière</u>

<sup>8</sup> Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer du MTES

<sup>9</sup> Centre de prestations et d'ingénierie informatiques du MTES

François MOREAU, outre le sujet des données pivots, souligne qu'il est nécessaire de réfléchir aux moyens de conserver un acquis réel de la COVADIS, qui est que les DREAL<sup>10</sup>, les DDT<sup>11</sup> et les DRAAF<sup>12</sup> ont des plans de classement de leurs données géographiques proches, avec des dénominations identiques des données, et des contenus de tables proches les unes des autres. Il ne faut pas perdre cet acquis, qui permet notamment aux services de s'échanger les données.

Il s'agit d'un travail d'administration de données et il propose donc que le CGDD<sup>13</sup> (personne à déterminer) et lui puissent avoir rapidement un échange sur les dispositions à mettre en place dans ce but. Il souhaite pouvoir présenter des orientations partagées sur ces deux sujets à la secrétaire générale en même temps qu'il lui proposera d'arrêter la COVADIS.

Gilles GUILLOUET, après avoir indiqué que les services déconcentrés pratiquent déjà, *via* réunions informelles, la standardisation de leurs données au niveau régional, ajoute que cette collaboration continuée au niveau national serait bienvenue tout en proposant de s'attacher à mettre à jour le Plan de classement des données géographiques commun que lesdits services utilisent depuis 2008, année de sa validation par la COVADIS (voir le relevé de décision de la <u>première séance plénière de la COVADIS</u>).

La prochaine réunion plénière de la COVADIS se tiendra :

le jeudi **10 octobre 2019** de 10h00 à 13h00 au ministère de la transition écologique et solidaire La Défense – Tour Séquoia – Salle 19A

<sup>10</sup> Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement

<sup>11</sup> Directions départementales des territoires et Directions départementales des territoires et de la mer

<sup>12</sup> Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

<sup>13</sup> Commissariat général au développement durable du MTES